Notice d'information valant conditions générales de vente N° AXIMC/COVIDRD/01/2019

Version applicable au 1er janvier 2019 - Contrat souscrit dans le cadre du contrat collectif d'assurance à adhésions individuelles facultatives « Garantie des Accidents de la Vie Privée »

Les termes définis dans les conditions générales de vente du contrat collectif d'assurance à adhésions individuelles facultatives « Garantie des Accidents de la Vie Privée » N° AXIMC/COVIDRD/01/2019 ci-après dénommé « le contrat » sont repris dans la présente notice d'information.

Le contrat est souscrit par l'Association Souscriptrice ci-après dénommée « l'Association Souscriptrice » auprès de l'assureur AXIS INSURANCE DAC, Société de droit irlandais, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 487543 ci-après dénommé « l'assureur » ou « AXIS INSURANCE DAC » ci-après dénommé « l'assuré » ou « vous » ou « votre » ou « votre famille » ou « votre conjoint » ou « votre enfant » ou « votre ascendant » ou « votre descendant » ou « votre collatéral » ou « votre ascendant du conjoint » ou « votre descendant du conjoint » ou « votre collatéral du conjoint » ou « votre ascendant du partenaire » ou « votre descendant du partenaire » ou « votre collatéral du partenaire » ou « votre ascendant du concubin » ou « votre descendant du concubin » ou « votre collatéral du concubin » ou « votre ascendant du partenaire de PACS » ou « votre descendant du partenaire de PACS » ou « votre collatéral du partenaire de PACS » ou « votre ascendant du partenaire de vie » ou « votre descendant du partenaire de vie » ou « votre collatéral du partenaire de vie